



CHARTRE DES VALEURS

Article 1 : La solidarité entre les personnes

Petit dépannage ou grand soutien, la solidarité entre les habitant.e.s est au cœur du projet d'habitat. Cette solidarité s'exprime également envers nos cercles élargis, familles, amis ou voisins qui seront accueillis sur le lieu.

Article 2 : Notre empreinte écologique

La préservation de l'environnement et le respect du vivant sont pour nous des valeurs essentielles et questionnent nos choix au quotidien (construction, déplacements, alimentation, consommation, ...)

Article 3 : La mixité

La mixité sociale, culturelle et générationnelle est pour nous importante et nous refusons toute forme de discrimination. Chacun.e est accueilli de manière bienveillante.

Article 4 : La qualité de vie

Nous recherchons une agréable qualité de vie et d'habitat. Nous nous engageons à la préserver en faisant des bilans réguliers.

Article 5 : Les enfants

Les enfants sont associés, à leur niveau, à la vie du lieu, aussi bien dans les décisions ou les loisirs que pour la participation à la gestion collective. Nous sommes attentifs à respecter les pratiques éducatives de chaque famille.

Article 6 : Les temps festifs

Pour mettre de la joie, du lien et du sens dans notre quotidien, nous prenons le temps de célébrer ensemble les fêtes, les grandes étapes de la vie, les saisons, ...



Article 7 : Les décisions

Afin de préserver le bien-être de tous et l'entente générale, nous garantissons des espaces de dialogue pour établir des règles communes, évoquer les divergences, gérer les conflits, ... Les décisions sont prises par consentement.

Article 8 : La vie collective

Chacun.e participe à sa mesure à la vie collective du lieu, selon des modalités définies ensemble lors de l'émergence de nouveaux projets, qu'ils soient ponctuels ou durables.

Article 9 : Le lieu

Nous encourageons les projets qui permettent de valoriser le potentiel du lieu, dans le respect des valeurs de cette charte, pour enrichir la vie du collectif et/ou tisser des liens avec d'autres acteurs.

Article 10 : L'autonomie

Nous cherchons ensemble les conditions d'une autonomie responsable (alimentation, eau, énergie, ...) en intelligence avec les acteurs locaux de notre territoire.